

INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL

HASNON 2019

HORAIRES :

Samedi 7 décembre 2019 de 16h00 à 22h00

Dimanche 8 décembre 2019 de 10h00 à 20h00

Place de la Gare (avenue Juste Monier)

Formulaire à remplir et à remettre en mairie ou à retourner par courrier à l'adresse suivante :
avec la photocopie de votre carte d'identité

MAIRIE D'HASNON
MARCHÉ DE NOËL
10 RUE HENRI DURRE
59 178 HASNON

N° d'inscription :

(Cadre réservé à l'organisateur)

I. Coordonnées de l'artisan exposant

N° Registre de commerce
(pour les professionnels)

Nom/Prénom

Adresse

.....

.....

N° de téléphone fixe

N° de téléphone portable

Email

II. Présentation des divers produits mis en vente

Veillez rédiger un bref descriptif des produits que vous désirez vendre au Marché de Noël.

.....

.....


.....

III. Nombre de jours d'exposition

Tout participant est tenu d'être présent le week-end complet.

Il n'y a pas de gardiennage la nuit, le contenu du chalet reste donc sous votre responsabilité.

IV. Le chalet

TARIFS	
Un chalet et une table	
- Pour les hasnonais	15 €
- Pour les extérieurs	30 €
Pour le branchement électrique, merci de prévoir une grande rallonge ainsi que l'éclairage (type baladeuse)	
TOTAL TTC	

V. Conditions de paiement

Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public dès l'inscription.

Aucun chalet ne sera réservé si le règlement n'est pas joint au dossier.

VI. Personnel

Veillez indiquer ci-dessous le nom des personnes amenées à travailler dans le chalet.

Seules les personnes mentionnées sont autorisées à travailler sur les lieux.

En cas d'arrivée de toute nouvelle personne, ses coordonnées doivent être immédiatement communiquées en Mairie, organisatrice du Marché de Noël, qui se gardera le droit de refuser la personne en tout temps.

.....

.....

.....

VII. Règlement

- Sont acceptés au Marché de Noël les Artisans exposants et les Associations de la ville d'Hasnon.
- Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée.
- Il est STRICTEMENT INTERDIT DE RETROCEDER le chalet réservé. La Mairie annulerait l'inscription et ne procéderait à aucun remboursement.
- En cas de non respect des délais de paiement, votre réservation sera considérée comme nulle et la Mairie se réserve le droit de relouer le chalet. Aucun remboursement ne sera possible.
- Les jours et horaires d'ouverture du Marché de Noël doivent être respectés. En cas de non ouverture d'un chalet, la Mairie se réserve le droit de relouer le chalet ou de prendre toute mesure nécessaire afin de garantir les horaires qui ont été déterminés.
- En respect de la réglementation, nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de vendre des animaux sur le Marché de Noël sous peine de lourdes sanctions.
- Afin d'éviter de dénaturer le site, il est totalement interdit d'apposer des banderoles ou affiches sur les façades extérieures des chalets et d'y installer tout autre type de matériel à l'extérieur des chalets. Les chauffages électriques et les clous sont également proscrits

Toute inscription sera annulée et non remboursée en cas de non respect du présent règlement.

La Mairie n'est en aucun cas responsable des éventuels dégâts quelle que soit leur provenance.

La Municipalité, organisatrice du Marché de Noël, se réserve le droit de refuser toute candidature.

Cette demande d'inscription a valeur de contrat.
Seul le paiement confirme l'inscription.

« Je, soussigné(e),....., reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales d'inscription et du règlement et m'engage à les respecter. Je reconnais aussi avoir pris connaissance de la politique de non remboursement en cas de manquement au présent contrat. »

Fait à _____, le _____

Signature de l'exposant, précédée
de la mention « lu et approuvé »

M. Yannick NISON
l'organisateur

